

Déclaration CHSCTMEN
Point sanitaire
6 décembre 2021



Alors que le pays entre dans une 5ème vague épidémique fulgurante, notamment chez les enfants d'âge primaire, et que le variant Omicron fait son apparition, le ministère a décidé d'engager un allègement du protocole sanitaire. Nous avons déjà émis de très fortes réserves lors de la dernière réunion sanitaire.

Pourtant tous les voyants sont au rouge, le point sanitaire national du 26 novembre – dans l'attente de celui du jour – fait état d'une situation alarmante : les cas positifs élèves, comme les cas positifs personnels, sont en hausse de 100%. 8 890 classes, essentiellement dans le premier degré, sont fermées, soit une hausse de près de 120% en une semaine. Le nombre de fermetures d'écoles a presque triplé, du fait d'une multiplication de foyers épidémiques, dont les médias locaux se font le relais tous les jours.

Alors que ces données montrent un nombre d'élèves et de personnels positifs au covid jamais atteint depuis le début de l'année scolaire, la décision d'alléger le protocole est déraisonnable.

En effet un élève cas contact testé négativement le lendemain de la découverte du premier cas positif dans une classe peut s'avérer positif jusqu'à deux jours plus tard, et contaminer entre temps les autres élèves. C'est de cette situation, et donc d'une indiscutable hausse des contaminations que prémunit la fermeture immédiate de la classe et le retour à l'école une semaine plus tard, suite à un test négatif.

Nous attirons aussi l'attention sur l'incapacité aujourd'hui à pouvoir assurer un dépistage à la hauteur des engagements annoncés. A une seule occasion, l'année dernière, le ministère a été en capacité de proposer les 600 000 tests auxquels il se réfère fréquemment lors de ses passages dans les médias. La réalité fait état au contraire d'une grande disparité entre les académies. Par exemple 12 340 tests ont été réalisés la semaine dernière dans l'académie d'Amiens quand il n'y en a eu que 421 dans l'académie de Montpellier ! Nous attendons la mise en place de toutes les mesures nécessaires pour prévenir les contaminations, en démultipliant les tests pour arriver à un dépistage systématique hebdomadaire, comme le recommande le Conseil scientifique. Il faut aussi contribuer à doter toutes les écoles de capteurs CO2 et de systèmes efficaces d'aération des locaux.

Enfin, pour les classes concernées, la mise à jour de la Foire aux questions ministérielle précise dorénavant qu'en l'absence de présentation d'un test négatif, les élèves « bénéficient de l'apprentissage à distance ». Cela a bien évidemment des incidences sur les conditions de travail des professeurs des écoles, à qui on demande qu'ils et elles accueillent les élèves au fil de l'eau sur présentation d'un test négatif, tout en maintenant le lien scolaire avec les autres élèves restés chez eux. Cette

mention n'a de sens que si l'ensemble de la classe est à distance. En l'état, nous donnerons bien évidemment la consigne de privilégier la classe en présentiel au maintien de ce lien scolaire.

Les conditions de travail se détériorent aussi pour les directeurs et directrices d'école que l'on transforme au gré de la journée en standardistes – il faut appeler les parents de la classe concernée, informer la mairie, le périscolaire, les partenaires, rappeler les parents de la classe concernée si la situation évolue en cours de journée ; en agent-es de contrôle sanitaire – il faut gérer la vérification des tests pour le retour au compte-gouttes des élèves ; en secrétaires – il faut éditer des courriers nominatifs pour les familles pour qu'elles aient un justificatif pour leur employeur, informer la cellule covid départementale en renvoyant des tableaux ; mais aussi en équilibristes – il faut s'adapter à la situation quand on apprend en cours de journée qu'on est passé à 3 cas par classe et qu'il faut fermer la classe... et accessoirement en enseignant-es – car la majorité des directrices et directeurs n'est pas forcément déchargée ce jour-là.

Pour finir, la Foire aux questions ministérielle précise qu'en cas d'absence et de non remplacement d'un·e enseignant·e, la répartition des élèves est possible entre les classes si le niveau ou les groupes de classes ou niveaux sont respectés. Cette disposition est inapplicable dans la plupart des écoles et est contraire aux mesures de précaution pour prévenir les contaminations. Dès lors, nous appellerons à ne plus accueillir les élèves en cas de non remplacement et jusqu'à la mise à disposition par l'institution d'un ou d'une remplaçante.

Nous demandons aujourd'hui au ministre de revenir sur sa décision hâtive d'allègement du protocole, qui répond plus à des considérations économiques et sociales qu'à un enjeu de santé publique. Après plus de 65 000 cas confirmés de covid chez les élèves et 4 000 chez les personnels depuis la rentrée, il est grand temps de remettre la santé au cœur des préoccupations.